



Le 4 mars dernier s'est tenu le second comité interministériel de la jeunesse (CIJ), qui a été l'occasion de faire un point d'avancement de mises en oeuvre des mesures présentées lors du dernier comité, et de confirmer la mobilisation d'un Gouvernement en faveur des jeunes.

Le Plan Priorité Jeunesse, composé de 13 chantiers prioritaires déclinés 47 mesures - définies lors du comité de 2013 (cf. [notre article du 5 mars 2013](#) [1]) - voit 27 de ses mesures mises en oeuvre. Les objectifs de ces actions sont de : favoriser le droit commun pour l'accès aux droits sociaux, viser l'autonomie et la sécurisation des parcours dans leur globalité, lutter contre les inégalités et les discriminations, encourager la participation des jeunes et la co-construction des politiques publiques. En ce sens, les actions mises en oeuvre en 2013 portent notamment sur le développement de l'alternance, la construction de nouveaux logements étudiants, la lutte contre le décrochage scolaire ou encore le soutien aux organisations de jeunesse... La mise en place d'un dialogue spécifique régulier a été instaurée avec les organisations représentatives des jeunes.

Ce bilan s'appuie sur un rapport, élaboré par l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) et présentant, dans un premier tome, l'état d'avancement du plan priorité jeunesse depuis le dernier CIJ. Il est construit autour d'un tableau de bord, permettant de partager les constats et de mesurer les impacts des actions engagées. Un second tome dresse quant à lui un "état de la jeunesse" en 2013, avec une mise en perspective européenne, en s'appuyant sur une sélection d'indicateurs statistiques.

Le CIJ veut que cette progression se poursuive en 2014 et formule de nouvelles propositions, issues des attentes exprimées par les jeunes via le Forum Français de la Jeunesse (structure qui regroupe 19 organisations de jeunes présidées par des jeunes de moins de 30 ans, interlocutrice privilégiée du gouvernement dans le travail de co-construction des politiques publiques). Parmi elles, on notera l'introduction de la "**Clause d'impact jeunesse**", visant à évaluer systématiquement l'impact de chaque texte de lois sur les jeunes.

Sources :

- [La "Priorité jeunesse" du gouvernement est toujours d'actualité](#) [2]. La Gazette.fr, 05/03/2014.
- [Le Gouvernement se mobilise pour la Priorité Jeunesse](#) [3]. Jeunes.gouv.fr, 21/03/2014.

Type d'actualités: [Information générale](#) [4]

Dates: Vendredi 28 mars 2014 - 01:00

Thématiques: [Jeunesse](#), [Famille](#), [Parentalité](#) [5]

Publié le 28 mars 2014

URL de la source (modifié le 31/03/2014 - 21:20): <https://irev.fr/actualites-0/2eme-comite-interministeriel-de-la-jeunesse>

Liens

- [1] <https://irev.fr/actualit%C3%A9/comit%C3%A9-interminist%C3%A9riel-jeunesse-21-f%C3%A9vrier-propose-plan-d%E2%80%99action-jeunesse>
- [2] <http://www.lagazettedescommunes.com/223915/la-priorite-jeunesse-du-gouvernement-est-toujours-dactualite/>
- [3] <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/actualites-interministerielles/article/deuxieme-comite-interministeriel-6000>
- [4] <https://irev.fr/taxonomy/term/4316>
- [5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3686>